

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 2 août 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Monsieur Jean-Guy Lavergne, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur Claude Desjardins, Monsieur Ward O'Connor, Monsieur Yvon Rivet et Monsieur Réal Lajeunesse

Autres présences ; René Côté, Roger Paradis, Pierre Gauthier, André Joly, Gaétan Gagnon, Angèle Lacaille, David Leduc, Sylvio Ménard, Léo Lacaille

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-08-182

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts suivants ;

6.02; Congrès de la F.Q.M.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-183

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 juillet 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-184

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 12 JUILLET 2010

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 12 juillet 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-185

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 10591 au # 10622 pour un montant de 21,122.47 \$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques # 10623 au #10675 pour un montant de 35,550.76 \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2010-08-186

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ/FRAIS PAYABLE

Proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de fournir 100 \$ par année sur réception de facture pour l'achat d'une paire de bottes de sécurité pour les employés qui doivent porter cet équipement obligatoire.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-187

ACHAT DE BILLETS CSSSVG

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau organise un tournoi de golf annuel de la santé au profit de la fondation le mercredi 25 août 2010 au club de golf aux 3 clochers ;

CONSIDÉRANT QU'UN souper sera également servi au château Logue ;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés serviront à l'achat d'appareil VAC qui servira pour les soins à domicile, qui aidera à la guérison des plaies pour les personnes âgées et malades ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acheter des billets pour le souper seulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire l'achat de deux billets aux coûts de 40 \$ chacun et de faire tirer ces billets auprès de la population de la municipalité ;

Adoptée à l'unanimité

2010-08-188

JOURNÉE DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire organise une journée de la ruralité le 9 septembre prochain au Château Logue à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette journée seront réunis près de 200 intervenants afin de discuter des enjeux auxquels est confronté le milieu rural et des réponses qu'offre la Politique nationale de la ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater Monsieur le maire Alain Fortin à assister à cette journée.

Il est entendu que les frais relatifs à cette journée lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

NOMINATION D'UNE INSPECTRICE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 35 de loi sur les compétences municipales, la municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la loi ;

2010-08-189 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de mandater Madame Martine Duperré, inspectrice pour tenter de régler les problèmes de clôture mitoyenne, fossé mitoyen, fossé de drainage et découvert.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-190 BILLET POUR TIRAGE

Proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de faire l'achat d'un billet pour le tirage au profit des paroisses et du diocèse de Mont-Laurier qui aura lieu le dimanche 12 septembre prochain.

Le coût du billet est de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-191 CONGRES DE LA F.Q.M.

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'autoriser le conseiller Ward O'Connor a assister au congrès de la F.Q.M. qui aura lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochain à Québec.

Il est entendu que la municipalité lui remboursera les coûts de l'inscription et les autres frais relatifs à ce congrès.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-192 MODIFICATIONS DE LA LOI SUR L'EVALUATION

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de personnes en provenance des villes et de l'Europe s'installent dans les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE ces gens désirant obtenir à tout prix une propriété sont prêts à payer plus que la valeur de la propriété auquel elle est inscrite;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés se vendent excessivement cher depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur se base sur les valeurs marchandes pour évaluer une propriété;

CONSIDÉRANT QUE les personnes déjà sur place voisins de ces immeubles ne désirent pas vendre nécessairement leur emplacement;

CONSIDÉRANT QUE ces contribuables sont pour la plupart maintenant à la retraite et qu'ils n'ont comme revenu que de petites pensions de retraite;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de ces personnes sont fixes et qu'elles ne peuvent absorber de fortes augmentations de taxes, lesquelles doublent et triplent même lorsque les propriétés avoisinantes sont vendues de façon surévaluée;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont contribué toute leur vie à construire nos municipalités et que maintenant qu'elles sont rendues au soir de leur vie, en raison d'augmentation de taxes exorbitantes, elles doivent quitter leur lopin de terre pour s'exiler dans un autre milieu ou même le perdre pour faute de taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE tout un secteur est touché par la vente d'une seule propriété surévaluée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de demander à la MRC. Vallée de la Gatineau de faire des pressions auprès du gouvernement afin qu'il modifie la loi sur l'évaluation foncière afin que lors de la vente d'une propriété, le nouveau propriétaire paie les taxes pour la nouvelle valeur, mais que cela n'ait pas pour effet d'augmenter systématiquement la valeur des propriétés avoisinantes. Les voisins n'auraient qu'à subir les augmentations de taxes normales imposées par la municipalité, c'est-à-dire correspondant à l'augmentation du coût de la vie et que copie de cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités pour appui.

Adoptée à l'unanimité

2010-08-193

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.15 heures, Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale